

VILLE DE RIORGES

N° 2_2

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 16 NOVEMBRE 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 17 novembre 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Pascale THORAL, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYM CZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Gilles CONVERT, Nicole AZY, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Rémy MUCYO, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Jacky BARRAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| NOMS DES MANDANTS | NOMS DES MANDATAIRES |
|-------------------------|---------------------------|
| Nabih NEJJAR | Véronique MOUILLER |
| Alain CHAUDAGNE | André CHAUVET |
| Stéphane JEVAUDAN | Alain ASTIER |
| Gilles CONVERT | Roland DEVIS |
| Nicole AZY | Chantal LACOUR |
| Thierry ROLLET | Nathalie TISSIER-MICHAUD |
| Blandine LATHUILIERE | Martine SCHMÜCK |
| Elodie PINSARD-BARROCAL | Pascale THORAL |
| Patrice RIVOIRE | Martine LAROCHE-SZYM CZAK |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20171116-2_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2017

Publication : 17/11/2017

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

FINANCES

**MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
ATTRIBUEE AU CENTRE SOCIAL DE RIORGES
DANS LE CADRE DES ECHANGES EUROPEENS DE JEUNES**

Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse, expose à l'assemblée :

"Par délibération du 6 juillet 2017, la ville de Riorges a attribué une subvention exceptionnelle de 8 000 € au centre social de Riorges pour la mise en œuvre de l'échange européen de jeunes qui s'est déroulé à Riorges en juillet dernier.

Comme prévu dans le cadre de la délibération initiale, le centre social de Riorges a présenté un bilan qualitatif et financier de l'action, incluant la production des justificatifs des dépenses réellement engagées.

Le bilan qualitatif est tout à fait positif et le bilan financier excédentaire de 2 064,48 €.

Compte tenu de cette situation, il convient de réduire en conséquence le montant initial de la subvention exceptionnelle accordée en juillet en le ramenant de 8 000 € à **5 936 €** (arrondi à l'entier).

Pour éviter de solliciter un remboursement de la part du centre social, il est proposé de déduire 2 064 € du restant à lui verser au titre de sa subvention annuelle de fonctionnement approuvée par délibération du conseil municipal du 23 mars 2017 et réglée en douze mensualités."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. donne son accord sur la réduction du montant de la subvention exceptionnelle attribuée au centre social en juillet 2017, qui passera de 8 000 € à **5 936 €** ;
2. dit que cette réduction sera appliquée sur la dernière mensualité de la subvention annuelle de fonctionnement, versée en décembre 2017, qui passera ainsi de 19 805 € à **17 741 €**.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 20 novembre 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20171116-2_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2017

Publication : 17/11/2017